



Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
90, avenue Sheppard Est, bureau 200
Toronto (Ontario) M2N 0A4
Téléphone : 416 326-8700 • Télécopie : 416 326-8711
Sans frais en Ontario: 1 800 522-2876
Demandes de renseignements : www.agco.ca/iagco
Site web : www.agco.ca/fr

Attestation de vérification de la conformité fiscale — Alcools

Informations sur la demande

Nom légal du demandeur

Demande

Nouvelle

Renouvellement

Numéro de dossier

Exigence

Les demandeurs d'un nouveau permis ou d'un renouvellement de permis en vertu de la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools* (la « Loi ») sont censés respecter leurs obligations fiscales en Ontario et certaines obligations fiscales fédérales. Les demandeurs doivent attester qu'ils ont vérifié leur statut de conformité fiscale auprès du ministère des Finances et qu'ils respectent certaines obligations fiscales avant que le registrateur ne puisse délivrer ou renouveler un permis en vertu de la Loi. Si vous faites une fausse attestation, votre demande de permis ou de renouvellement de permis risque d'être refusée ou votre permis peut faire l'objet d'une mesure réglementaire.

Attestation

J'ai vérifié mon statut de conformité fiscale auprès du ministère des Finances de l'Ontario et je confirme que mon statut de conformité est « conforme » :

Oui Non

Note : En cochant « Oui », vous atteste que vous :

- a. avez vérifié votre statut de conformité fiscale auprès du ministère des Finances;
- b. n'êtes pas en défaut de déclaration en application d'une loi fiscale administrée et appliquée par le gouvernement de l'Ontario, ou de paiement d'un impôt, d'une pénalité ou d'un intérêt établi en vertu d'une telle loi et pour lequel aucun arrangement de paiement n'a été conclu; et
- c. soit,
 - i. n'avez pas de numéro d'entreprise délivré par l'Agence du revenu du Canada
 - ii. n'avez pas omis de produire une déclaration qu'exige la *Loi de 2007 sur les impôts*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) ou une loi d'une autre province ou d'un territoire qui assujettit les personnes morales à un impôt ou à une taxe et dont l'application et l'exécution relèvent de l'Agence du revenu du Canada.

Avis

Les informations que vous avez fournies sont collectées conformément à la Loi. L'objectif principal de cette collecte est de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis ou à une demande faite en vertu de la Loi. Les informations peuvent également être divulguées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, R.S.O. 1990, chapitre F. 31. Pour toute question concernant la collecte de ces informations, veuillez contacter le chef de l'admissibilité pour les permis

d'alcool à l'adresse suivante : Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, 90, avenue Sheppard Est, Bureau 200, Toronto (Ontario) M2N 0A4 / Téléphone : 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario) / Renseignements : www.agco.ca/icaajo

Consent

Je consens à ce que le ministère des Finances communique à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario le statut de conformité fiscale (conforme, non conforme) de mon certificat de conformité fiscale et les informations pertinentes de la lettre de confirmation de dépôt et de solde émise par l'Agence du revenu du Canada (le cas échéant). Je consens à ce que la CAJO divulgue mon statut de conformité fiscale au ministère des Finances.

N ^o	Nom et prénom	Poste/Titre	Date (jj/mm/aaaa)	Signature
1.				
2.				
3.				
4.				

Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre une feuille supplémentaire avec le nom, la fonction/le titre, la date de signature et la signature de chaque personne

Pièce(s) jointe(s)

Pas de pièce jointe(s)